

République Française

SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU

N° 18/2024

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, M. QUENTIN, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, Mme ORAND-GABRIEL, Mme FAUQUET

Absents excusés : Mme LIRON, M. JURADO, Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme ORAND-GABRIEL)

Secrétaire : M.FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CREEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT DIONISY.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du code général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2001-362-1 du 28 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole,

Vu la démission de Mr Pierre DUMOULIN du conseil municipal et de son poste de 1^{er} adjoint en date du 20 septembre 2022 ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau membre ;

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et ses communes membres est chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que cette commission, créée par l'organe délibérant de l'EPCI, est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, chaque commune disposant d'au-moins un représentant,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et ses communes membres,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 030-213002496-20240328-DEL17-2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 12 voix pour :

- De désigner pour siéger à la CLETC créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes métropole et ses communes membres :
 - M. François CHARRIERE en qualité de délégué titulaire
 - M. Jean-Christophe GREGOIRE en qualité de délégué suppléant.

Saint-Dionisy, le 28 mars 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

